

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 6 Décembre 2016 à 20h30

Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 9
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 28/11/2016
Date de la publication : 28/11/2016
Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le : 13/12/2016

PRESENTS : M. COUET Rémi - Mme FERCHAT Marie-Françoise – Mme FROGER Pierrette – M. HAMON Emmanuel – Mme VILANON Jacqueline – M. MILLET Serge - M. DEMOL Frédéric - M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard - M. LAALEJ Saad

ABSENTS : Mme BLAIRE Martine

SECRETAIRE : M. DEMOL Frédéric

1. TRAVAUX DE LA MAIRIE - AVENANTS

Monsieur le Maire présente plusieurs avenants :

L'entreprise SCBM titulaire du lot n°6 – Charpente pour un montant 44 666,42 € HT (53 599,71 € TTC) (dont l'avenant n°1 de 1328,62€ HT (1 594,34 € TTC) et l'avenant n°2 de 668,72 € HT (802,47 € TTC)) soumet un avenant n°3 correspondant, pour l'espace jeune, à la mise en œuvre de bardage à rainures languettes horizontal côté voisins (compris dépose et évacuation de l'existant), à l'habillage sous-face du préau en panneau composite Fundermax, et à la moins-value pour remplacement du solivage par un contre-chevonnage sous plafond ; ainsi que pour le auvent de l'entrée, à la mise en œuvre d'un poteau métallique pour reprise des charges (la constitution du mur existant ne permettant pas de servir d'accroche), et à la plus-value pour modification de dimension (1m² au lieu de 0.50m²) en fourniture seule du premier tableau magnétique ; pour un montant total de 2 358,76 € HT (2 830,52 € TTC).

L'entreprise BINOIS Menuiserie titulaire du lot n°9a – Menuiseries intérieures pour un montant 35 645,24 € HT (42 774,29 € TTC) soumet un avenant n°1 correspondant à la fourniture et pose de serrure deux points haut et bas sur les portes des placards de l'espace jeunes, la cloison entre l'urinoir et le plan de vaque dans les sanitaires publics en stratifié blanc, la retombée en stratifié couleur dito bar sous plan de travail du meuble office, la fourniture et pose de tablette en médium devant la porte d'accès aux combles, la mise en jeu de la porte du WC à l'étage et le remplacement de la targette de condamnation, ainsi qu'aux travaux supprimés, porte escalier/dégagement à l'étage, porte dégagement/WC à l'étage, trappe de visite sans classement feu, ventouses électromagnétiques, habillage médium, poteaux d'abouts de cloison, pour un montant de 264,40 € HT (317,28 € TTC).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE l'avenant n°3 de l'entreprise SCBM titulaire du lot de charpente (n°6), correspondant à une plus-value pour un montant de 2 358,76 € HT (2 830,52 € TTC),**
- **ACCEPTE l'avenant n°1 de l'entreprise BINOIS titulaire du lot menuiseries intérieures (n°9a) correspondant à une plus-value pour un montant de 264,40 € HT (317,28 € TTC).**

2. RAPPORT D'ACTIVITE SMICTOM 2015

Vu l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales précisant que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu la présentation du rapport d'activités 2015 du SMICTOM par le Maire au conseil municipal,

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE du rapport d'activités 2015 du SMICTOM.**

3. RAPPORT D'ACTIVITE COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE 2015

Vu l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales précisant que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu la présentation du rapport d'activités 2015 de la Communauté de communes Bretagne Romantique par le Maire au conseil municipal,

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE du rapport d'activités 2015 de la Communauté de communes Bretagne Romantique.**

4. RAPPORT D'ACTIVITE SAGE 2015

Vu l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales précisant que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu la présentation du rapport d'activités 2015 du SAGE par le Maire au conseil municipal,

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE du rapport d'activités 2015 du SAGE**

5. RAPPORT D'ACTIVITE SIE 2015

Vu l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales précisant que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu la présentation du rapport d'activités 2015 du SIE par le Maire au conseil municipal,

Le conseil municipal :
- PREND ACTE du rapport d'activités 2015 du SIE.

6. ACHAT DE COMPLEMENT DE MOBILIER POUR LA SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire explique que des devis ont été demandés pour l'achat de complément de mobilier pour la salle communale. Seule une entreprise propose encore les chaises déjà existantes.

Chaises EUROPA M2 <i>Couleurs : noir anthracite, bordeaux, beige champagne</i>	40 chaises	31.15€ HT l'unité Soit 1 246€ HT + 8.40€ d'éco participation
Table TYM	5 tables	169€ HT l'unité Soit 845€ HT +9.30€ d'éco participation
Chariot	2 chariots	145€ HT l'unité Soit 290€ HT
	<u>TOTAL :</u>	2 398.70€ HT Soit 2 878.44€ TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :
- EST D'ACCORD pour l'achat des chaises et tables, mais N'EST PAS D'ACCORD pour l'achat des chariots, qui ne correspondent pas à la demande.

Un autre devis sera donc demandé à l'entreprise VEDIF Collectivités en remplaçant les chariots par d'autres, plus adaptés.

Une délibération sera prise lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

7. ACHAT MOBILIER POUR LA MAIRIE

Monsieur le maire explique qu'après les travaux, la mairie manque de matériel et mobilier pour rendre les locaux plus agréables et plus ergonomiques. Il propose donc de procéder à l'achat de :

- une poubelle de bureau (pour les déchets non recyclables),
- un porte-manteau à installer dans le bureau de la secrétaire,
- un ou plusieurs panneaux d'affichage d'intérieur et/ou d'extérieur afin de pouvoir afficher les documents officiels d'une part et les affiches et informations à la population d'autre part (sans en accrocher partout sur la porte d'entrée de la mairie),
- un dérouleur de papier toilette dans les WC côté secrétariat,
- un cercle sac jaune pour le cimetière
- armoire à clés (pour 15 à 20 clés)
- un petit escabeau trois marches
- un code électoral 2017
- des fournitures (intercalaires alphabétique, papier registre)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AURORISE Monsieur le Maire à procéder à l'achat de ce matériel et mobilier.**

8. BILAN A MI-MANDAT

Monsieur le Maire récapitule les engagements pris lors de la mise en place du Conseil Municipal, qui étaient :

- assurer une gestion rigoureuse du budget et la défense de nos intérêts au sein de la Bretagne Romantique,
- aménager l'appartement au-dessus de la mairie,
- remanier et isoler la toiture du bâtiment communal,
- améliorer la sécurisation des entrées du bourg,
- créer un site internet d'informations municipales,
- organiser une journée des associations,
- rénover l'aire de jeux,
- étudier la faisabilité d'un assainissement collectif dans le bourg,
- être à écoute des initiatives locales et soutenir les associations existantes,
- proposer la création d'un conseil municipal des jeunes, promouvoir les actions culturelles

Monsieur le Maire constate que de nombreux points ont été respectés, ou sont en cours de réalisation.

L'urbanisme reste un point important à étudier pour la suite de ce mandat.

9. BUDGET 2017

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10. DEVIS POUR LE CHANGEMENT DE BATERIE SUR LE DEFIBRILLATEUR

L'entreprise « Cardiac Science » est passée le mercredi 23 novembre 2016 afin de vérifier le fonctionnement du défibrillateur de la commune.

Les électrodes ont dû être changées sur place pour un montant de 55.20 €.

La batterie étant en fin de vie, son remplacement doit être effectué au plus vite.

Cette entreprise propose un devis dont le montant s'élève à 463.20 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- AUTORISE le règlement pour le changement des électrodes pour un montant de 55.20 €.

- DECIDE de prendre contact avec d'autres organismes afin de mettre en concurrence le devis proposé par Cardiac Science pour un montant de 463.20 €.